

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation
14 septembre 2026

Date d'affichage
14 septembre 2026

N° de la délibération :
2026/09/07

Objet de la délibération :
Mission argent de poche

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020*), sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, BARBIER, LE CASTREC, OLLIVIER,

Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, DESNOS, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC, LE BELLEGO,

Secrétaire de séance : Mme. QUILGARS LABARRE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le dispositif argent de poche a été institué sur le plan national dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances » et indique que le dispositif « Argent de poche » consiste à proposer aux jeunes, de 14 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.

Pour permettre aux jeunes de la commune :

- ✓ D'être acteurs de leurs temps libres,
- ✓ D'appréhender et de se confronter au monde du travail,
- ✓ De découvrir les services municipaux (les différents métiers),
- ✓ Accompagner les jeunes dans une première expérience,
- ✓ De découvrir le travail en équipe,
- ✓ De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- ✓ De créer du lien et développer les échanges entre les jeunes et adultes,
- ✓ Valoriser le travail qu'ils réaliseront,
- ✓ De permettre aux jeunes de percevoir une indemnité pour un service rendu,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_07-DE

A titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : aide à l'archivage, participation à l'encadrement de manifestations festives, préparation de tables et couverts pour un repas, inventaire dans une bibliothèque, protection et réparation des ouvrages de la bibliothèque, embellissement du cadre de vie, entretien des espaces verts, du mobilier urbain, entretien des bâtiments communaux ... Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

- Budget : 500 €
- Signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune
- Intervention des jeunes candidats plerneucois âgés de 14 à 18 ans par créneau de 3 h 00 par jour ou 3 h 30 avec 30 minutes de pause suivant la disponibilité des agents chargés de les encadrer
- Encadrement assuré par les agents et/ou les élus.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE de mettre en place le dispositif « Argent de poche »

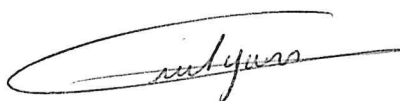
AUTORISE monsieur le Maire à solliciter l'agrément de la CAF et un soutien financier

FIXE le tarif de 15 € par mission de 3 heures pour les jeunes âgés de 14 à 18 ans

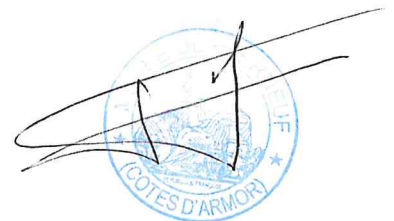
FIXE à 500 € le budget « Argent de poche »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Le secrétaire de séance
Liliane QUILGARS-LABARRE



Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_07-DE